

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Délibération n° DL-250929-100

Objet :

Adhésion de la Commune au
Réseau des achats responsables (Res'Occ)
En Occitanie

Date de la convocation :
23 septembre 2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 18
Procurations : 7

Votants : 25

Pour : 25

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – et Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET, Nicolas BÉLY, Benoît ALBAGNAC et Cédric PALLUEL, Mme Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL et M. Maxime LACOSTE.

Excusés : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à M. Laurent SAADI), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Cédric PALLUEL), Mme Laurence SÉNÉGAS, (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Andrée GINOUX), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Julien LASSALLE, M. Stéphane FILLION (procuration à M. Maxime LACOSTE).

Absents : Mme Isabelle MANTEAU, M. Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERGONNIER

À la demande de M. le Maire, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général des Services, informe l'Assemblée que l'Association RES' OCC a pour objet l'accompagnement des structures d'Occitanie qui conduisent des achats soumis au Code de la commande publique, à la mise en œuvre d'achats responsables. Pour répondre à cet objet, elle poursuit des objectifs opérationnels autour de trois axes :

- AXE 1 - Structurer le réseau Occitan : Les actions rattachées à cet axe visent la structuration du réseau : mettre en place et animer sa gouvernance, assurer son modèle économique...
- AXE 2 - Fédérer le réseau : Cet axe recense les actions à conduire pour mobiliser et fédérer les acteurs publics en Occitanie : recherche de membres, animation du réseau en créant une culture commune de la commande publique durable, communication, organisation d'événements...
- AXE 3 - Appuyer la montée en compétences : Cet axe a pour objectif d'accompagner la nécessaire montée en compétences des acteurs publics, tant acheteurs, prescripteurs, élus... à l'achat durable : animation de groupes de travail thématique, de retours d'expérience, mise en place d'outils de sensibilisation et d'accompagnement...

La Commune souhaite rejoindre cette association, poursuivant ainsi son implication dans des démarches d'achats publics plus vertueux. Le montant de la cotisation est fixé à 500 euros pour notre strate de collectivité locale.

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande publique et son article L.2111-1 imposant la prise en compte des objectifs de développement durable dans l'achat public ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 16 septembre 2025 ;
- Considérant la volonté de la collectivité de promouvoir des pratiques d'achats en cohérence avec ses ambitions environnementales et sociales ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

- D'adhérer au Réseau des achats responsables Res'OCc.
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle.
- De désigner M. le Maire en tant que représentant titulaire afin de représenter la Commune dans les instances de l'association.
- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et à engager toutes les démarches permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



BERNARDIN
COMMUNE DE SAINT-SULPICE-la-POINTE
(Tarn)
81

Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



BERGONNIER
COMMUNE DE SAINT-SULPICE-la-POINTE
(Tarn)
81

Stéphane BERGONNIER

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.